

Les textes de référence :

Arrêtés interministériels du 23 avril 2007, du 29 octobre 2009 et du 8 janvier 2021 fixant :
La liste des mammifères terrestres, des oiseaux, des insectes et des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

La liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Code de l'environnement :

Articles L.411-1 et L.411-2, L.414-4 à 8, R.411-1 à R.411-3, R.414-19 à 29, R.541-8

Code rural et de la pêche maritime :

Articles L.121-14 et R.121-20. L.411-28, L.126-3

Code de l'urbanisme :

Articles L.111-22, L.113-1-14, L.130-1, L.123-1-5-III-2°, L.151-19 à L.151-23, R.421-23 h, R.421-23 i

Code civil :

Article 671

Code de la santé publique :

Article L.1321-2

Code du patrimoine :

Article L.621-31

Code de la voirie routière :

Article R116-2

Politique Agricole Commune :

Conditionnalité des aides – Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales